

## **Vacations :** **le rectorat doit y mettre fin immédiatement !**

La précarité a poursuivi sa progression fulgurante dans l'académie cette année. **2 648 non-titulaires** ont été recrutés sur toute l'année scolaire 2010-2011, **1591** l'ont été en tant que **vacataires** (*dont 635 à l'année*), ce qui est strictement illégal. Dans le même temps, 935 collègues ont bénéficié d'un CDD tandis que 122 étaient en CDI. 1773 non-titulaires (*sans compter les agents en CDI*) étaient recrutés l'année dernière, ce qui représente une **progression de 50 % des effectifs sur un an**. Rappelons que le nombre de non-titulaires avait augmenté de 25 % entre 2008-2009 et 2009-2010 et s'était stabilisé l'année dernière.

Des modifications devraient intervenir à court ou moyen terme.

La dénonciation permanente du recours à la vacation par notre syndicat depuis 2002, les multiples initiatives engagées (*interpellation médiatique, saisine du Médiateur de la République, recours juridiques*) portent enfin leurs fruits :

**le ministère va proposer l'abrogation du décret sur la vacation au CTPM du 13 juillet**, le renoncement à ce mode de recrutement devenant effectif 3 ou 4 mois plus tard, après signature du Premier ministre.

Comme d'autres académies l'ont fait, **il faut que le rectorat de Grenoble anticipe la nouvelle réglementation dès maintenant** ; nous ne voulons pas d'un *bis repetita* des vacations pour toute l'année scolaire : c'est le sens de l'interpellation que la section académique du SNES a adressée au recteur et que nous poursuivrons à l'occasion du **campement des non-titulaires** que nous lancerons **fin août**.

Mais la vacation n'est pas le seul enjeu : il s'agira de peser pour que loi sur les non-titulaires - qui doit être votée à l'Assemblée nationale, à la rentrée prochaine - soit beaucoup plus ambitieuse qu'elle ne l'est actuellement, tant les insuffisances sont nombreuses et, également nombreux les collègues écartés du dispositif de titularisation prévu (*qui, rappelons-le, n'est pas un plan de titularisation*).

Au-delà, de réelles améliorations et davantage de transparence doivent être apportées dans la gestion des non-titulaires. Cette fin d'année a été marquée par plusieurs interventions de notre section au rectorat pour des collègues - même parmi les plus aguerris - ayant subi de la part de leur chefs d'établissement des évaluations annuelles outrancières : certains chefs ne font pas dans la nuance, confondant difficulté ponctuelle et insuffisance professionnelle et semblant vouloir faire payer les conséquences de la dégradation aiguë de nos conditions d'exercice aux personnels les plus fragiles !

- Vincent LOMBARD -